

**AVENANT AU RESPONSIBLE PARTY AGREEMENT (RPA)
ENTRE
LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
(PNUD)
ET
L'ONG ASSOCIATION DES SCOUTS DU BURUNDI (ASB)**

Il est convenu qu'il existe :

- Un RPA signé le 7 août 2017, dans le cadre du projet « *Renforcement de la résilience communautaire à travers la promotion de l'emploi en faveur des jeunes à risques* ».
- Une note au dossier justifiant la délégation aux ONG partenaires du projet de la mise en œuvre des formations sur le genre et les droits humains.

En foi de quoi,

L'annexe A - *Project Document (including the Work Plan)*, et plus spécifiquement le PTA de l'ASB (budget de l'avance de financement), est modifiée comme détaillée dans la version annexe, en date du 10/10/2017. Ainsi, une ligne « 3.2.2 Organiser une formation par commune sur les questions de genre et de droits de l'Homme » a été ajoutée pour couvrir les frais relatifs à la réalisation de ladite formation.

Les autres articles restent inchangés

Pour ASB : Magnus MAHONDA, Commissaire Général

Date et signature :



Pour le PNUD : Monsieur Adama Bécar SOKO, Directeur Pays a.i

Date et signature :

Adama Bécar Soko
06/11/2017

Projet renforcement de la résilience communautaire à travers la promotion de l'emploi en faveur des jeunes à risques
CADRE DE RESULTATS POUR LES PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE

Produits	Activités	Commentaires	Indicateurs
Produit 1 : Travaux communautaires Des emplois de court terme sont créés pour les plus vulnérables en particulier pour les jeunes femmes et jeunes hommes et les membres des groupes sociaux marginalisés	1.1. Comités de jeunes (300 jeunes par zone) 1.1.2. Mise en place des comités de jeunes (sélection des jeunes et des travaux communautaires)	<p>Les comités de jeunes doivent être mis en place de façon concertée, avec les autorités locales et les représentants des jeunes. Les jeunes doivent être sélectionnés selon les critères donnés par le PNUD (Cf. annexe).</p> <p>Les travaux communautaires doivent être proposés par les comités de développement (ou s'ils n'existent pas, par les autorités locales en concertation avec les différents acteurs locaux, notamment les jeunes). Le prestataire de mise en œuvre doit donner un avis technique (faisabilité, etc.) et des conseils (opportunité, etc.) pour faciliter les choix.</p>	# Nombre de comités de jeunes créés Situation de référence : 0 Cible : 3 comités (1 par zone/commune) # Nombre de listes des travaux communautaires à réaliser Situation de référence : 0 Cible : 3 listes (1 par zone/commune)
	1.1.4. Enrôlement des jeunes (prestation serment collective + contrat individuel)	<p>Le nombre de jeunes à enrôler est officiellement de 300 personnes (100 par zone / commune d'intervention). Cependant, afin d'éviter des tensions lors de l'établissement des listes de jeunes (les plus vulnérables) et en avoir quelques-uns qui ne peuvent pas effectuer de travaux, le nombre effectif pourra monter jusqu'à un maximum de 345 jeunes [3 x 115]. La priorité est donnée aux travaux communautaires aussi environ 90% des jeunes seront affectés à des travaux et les autres suivront des formations professionnelles.</p> <p>L'engagement formel des jeunes devra se manifester à par une prestation de serment, faite collectivement, et par la signature d'un document officialisant leur relation avec le partenaire de mise en œuvre.</p>	# Nombre de séances de prestation de serment Situation de référence : 0 Cible : 3 séances (1 par zone/commune) # Nombre de contrats individuels signés (dont pourcentage de femmes) Situation de référence : 0 (0%) Cible : Entre 300 et 345 jeunes (Au moins 45%) (Entre 100 à 115 jeunes par zone/commune)

<p>1.2. Réalisation des travaux communautaires selon approche HIMO (3 mois de salaire)</p>	<p># Nombre de chantiers réalisés Situation de référence : 0 Cible : Autant que le nombre de travaux communautaires identifiés dans chaque liste (Cf. 1.1.2.)</p>
<p>1.2.3. Matériel et matériaux pour les chantiers + personnel d'encadrement</p>	<p>L'achat du matériel et des matériaux doit être au préalable soumis à une validation du PNUD sur présentation de l'expression des besoins (par rapport aux chantiers à réaliser) et de devis. Les règles de sécurité (port de gants, etc.) pour protéger les travailleurs doivent être respectées. Dans la mesure du possible, les chantiers devront suivre des approches durables (économie d'eau, etc.). Le personnel d'encadrement peut être celui du prestataire de mise en œuvre ou celui d'un prestataire mais des factures conformes devront être présentées.</p>
<p>1.2.4. Cash for work et cash for training (cf. 2.4.)</p>	<p>Les jeunes seront répartis entre les chantiers communautaires (priorité) et les formations professionnelles – selon les critères de sélections arrêtés (cf. annexe). Tous les jeunes toucheront 2 USD/j de salaire, payable chaque fin de semaine, et 1 USD/j d'épargne, payable en une seule fois <i>in fine</i>, dans un délai d'un mois maximum après la fin des travaux / formations. Le nombre de jours effectifs de travail / formations professionnelles devra être compris entre 72 et 75 jours. Celui-ci devra dépendre de la durée réelle des travaux / formations professionnelles.</p>
<p>1.4. Formation des jeunes à l'organisation de travaux communautaires</p>	<p># Nombre de jeunes travaillant sur les chantiers (dont pourcentage de femmes) Situation de référence : 0 (0%) Cible : Entre 270 et 315 jeunes (Au moins 45%) (Entre 90 à 105 jeunes par zone/commune)</p> <p># Nombre de jeunes suivant des formations professionnelles (dont pourcentage de femmes) Situation de référence : 0 (0%) Cible : Entre 30 et 75 jeunes (Au moins 45%) (Entre 10 à 25 jeunes par zone/commune)</p>
<p>1.4.1. Portée, relations et partage de responsabilités</p>	<p>Les formations des jeunes à l'organisation de travaux communautaires ont pour objectifs de leur permettre une meilleure appropriation des chantiers à réaliser mais aussi d'acquies des compétences leur permettant d'organiser par eux-mêmes de futurs chantiers communautaires. Les jeunes qui réaliseront les travaux seront obligatoirement formés. Bien que les lignes d'activité et les budgets y afférents soient au nombre de quatre, les formations peuvent être réalisées (en interne ou via un prestataire) en une seule fois mais en respectant les contenus proposés.</p>
<p>1.4.2. Planification des travaux d'un projet de réhabilitation</p>	<p># Nombre de jeunes formés à l'organisation de travaux communautaires (dont pourcentage de femmes) Situation de référence : 0 (0%) Cible : Entre 270 et 345 jeunes (Au moins 45%) (Entre 90 à 115 jeunes par zone/commune)</p>
<p>1.4.3. Estimation de la durée et des coûts</p>	
<p>1.4.4. Organisation des travaux à haute intensité de main d'œuvre.</p>	

<p>1.5. Organisation des travaux communautaires selon approche HIMO</p>	<p>1.5.1. Etudes des modalités de réalisation des travaux et partage des coûts</p> <p>Les études seront plus ou moins poussées en fonction de la nature des travaux communautaires à réaliser mais un document écrit devra obligatoirement présenter les éléments clés demandés.</p> <p># Nombre d'études réalisées Situation de référence : 0 Cible : Autant que le nombre de travaux communautaires à réaliser (cf. 1.2.3.)</p> <p>1.5.2. Conventions pour les travaux avec les communes concernées (maître d'ouvrage, maître d'œuvre...)</p> <p>Des conventions devront obligatoirement être signées avant le démarrage des chantiers afin de régler en amont les responsabilités des différents acteurs concernés, y compris en matière de gestion dans le cas d'équipement.</p> <p># Nombre de conventions signées Situation de référence : 0 Cible : Autant que le nombre de travaux communautaires à réaliser (cf. 1.2.3.)</p> <p>1.5.3. Organisation des chantiers avec la participation des comités de jeunes</p> <p>Les jeunes – qui auront été préalablement formés (cf. 1.4) – seront associés à l'organisation des chantiers afin de faciliter leur appropriation des travaux mais aussi pour faciliter l'organisation du travail.</p> <p># Nombre de jeunes participants à l'organisation de travaux (dont pourcentage de femmes) Situation de référence : 0 (0%) Cible : Entre 270 et 345 jeunes (Au moins 45%) (Entre 90 à 115 jeunes par zone/commune)</p>
	<p>1.6. Comptes bancaires des jeunes et des coopératives (ou associations pour soutenir les initiatives économiques)</p> <p>1.6.1. Frais de gestion des comptes des jeunes et des coopératives dans des IMF</p> <p>Le prestataire de mise en œuvre appuiera les jeunes à ouvrir des comptes collectifs (cf. 2.1) – et éventuellement individuels – auprès d'une IMF (dans chaque zone d'intervention) afin que les sommes épargnées y soient versées.</p> <p>Le projet assurera la prise en charge des frais de gestion de ces comptes jusqu'à la fin du projet.</p> <p># Nombre de comptes collectifs ouverts auprès d'une IMF Situation de référence : 0 Cible : 30 comptes collectifs (10 comptes par zone/commune)</p>
<p>Produit 2 : Activités génératrices de revenus (AGR) Les jeunes femmes et les jeunes hommes ont acquis plus de capacités, sont organisés et mieux outillés pour initier de petites entreprises rentables</p>	<p>2.1. Structuration des jeunes en coopératives (ou associations pour soutenir les initiatives économiques)</p> <p>2.1.1. Identifier et soutenir les jeunes souhaitant entreprendre des activités génératrices de revenus</p> <p>Tous les jeunes du projet sont fortement encouragés à initier des activités économiques mais ceux qui ne voudront pas profiter de ce volet n'y seront pas obligés. Le projet accompagnera en priorité les initiatives collectives (objectifs de cohésion sociale et de durabilité économique) mais les projets individuels pourront l'être également à la marge.</p> <p># Nombre de jeunes enregistrés pour lancer des initiatives économiques (si possible collectives) (dont pourcentage de femmes) Situation de référence : 0 (0%) Cible : Entre 300 et 345 jeunes (Au moins 45%) (Entre 100 à 115 jeunes par zone/commune)</p> <p>2.1.2. Appui à la formulation des statuts des coopératives (ou associations)</p> <p>Les jeunes devront être accompagnés afin de créer des coopératives (ou entreprises ou associations, selon les avantages comparatifs, la législation en vigueur, et les souhaits des jeunes) pour mener leurs AGR.</p> <p># Nombre de structures collectives créées Situation de référence : 0 Cible : 30 structures (coopératives) (10 comptes par zone/commune)</p>

2.2. Incubation des jeunes pour le développement de leurs projets économiques			
2.2.1. Formation et appui pour monter les plans d'affaires (<i>business plans</i>)	Les jeunes devront être formés et accompagnés pour qu'ils puissent être en mesure d'établir leurs <i>business plans</i> , un pour chaque groupe (coopérative)... et éventuellement pour les initiatives individuelles.	# Nombre de <i>business plans</i> disponibles Situation de référence : 0 Cible : 30 plans (10 comptes par zone/commune)	
2.2.2. Etudes de marché spécifiques et identification des opportunités économiques	Des études seront mises à la disposition des jeunes et des conseils prodigués afin qu'ils puissent mieux identifier les AGR qu'ils souhaiteraient menées.	# Nombre d'opportunités économiques proposées Situation de référence : 0 Cible : Au moins 10 opportunités	
2.3. Formation des jeunes à la gestion de projets économiques			
2.3.1. Formation pour l'autonomisation des femmes	Du fait de leur plus grande vulnérabilité, les femmes devront recevoir une formation (éventuellement ouverte à d'autres femmes des zones d'intervention) pour renforcer leur autonomie.	# Nombre de femmes ayant renforcé leurs capacités pour devenir autonomes Situation de référence : 0 Cible : Au moins 150 femmes (Au moins 45 par zone/commune)	
2.3.2. Tutorat des jeunes par des entrepreneurs reconnus	Des entrepreneurs reconnus devront apporter des conseils aux jeunes qui lanceront leurs AGR.	# Nombre d'heures de conseil reçues en moyenne par chaque groupe Situation de référence : 0 Cible : Au moins 10h	
2.4. Formations professionnelles pour mineurs et autres jeunes ne pouvant pas faire les travaux communautaires			
2.4.1. Formations professionnelles (maçonnerie, couture, menuiserie, plomberie, soudure, etc.)	Les jeunes les plus vulnérables (mineurs, handicapés, femmes enceintes, etc.) ne pouvant pas travailler sur des chantiers suivront des formations professionnelles rémunérées (<i>cash for training</i> – Cf. 1.2.4.). Ces formations devront leur permettre soit d'avoir une meilleure chance d'être embauchés, soit de pouvoir mieux mener leurs AGR.	# Nombre de formations professionnelles réalisées Situation de référence : 0 Cible : Au moins 9 formations (Au moins 3 par zone/commune)	
2.5. Appui aux projets économiques des coopératives (ou associations) de jeunes			
2.5.1. Fonds pour soutenir le démarrage des activités génératrices de revenus	Une fois que les jeunes auront lancé leurs initiatives économiques, celles-ci pourront être soutenues (par l'achat de biens ou services, ou du conseil) afin de les aider à surmonter certaines difficultés.	# Nombre d'initiatives soutenues (et montant moyen dépensé pour ces appuis) Situation de référence : 0 (0 USD/AGR) Cible : Au moins 9 initiatives (X USD/AGR) (Au moins 3 par zone/commune)	

Produit 3 : Cohésion sociale Les talents et aptitudes pour des relations genre améliorées, la cohésion sociale et la participation au développement communautaire sont augmentés	3.1. Appui aux comités de développement en vue d'améliorer la cohésion sociale		Le projet cherche à renforcer la cohésion sociale au sein des communautés aussi il est prévu quelques activités destinées directement à l'ensemble de celles-ci. Il s'agit d'organiser des événements sociaux à caractère festif (rencontres sportives, culturelles,...) et d'autres d'échanges (forums publics...). Les lignes budgétaires sont fongibles car tous les événements pourront être organisés simultanément si besoin. Pour les rencontres sportives (ou autres), il est même possible qu'elles soient organisées entre plusieurs zones d'intervention, voire avec des zones de la province qui ne sont pas concernés par le projet.	# Nombre d'événements sociaux organisés (liste à fournir) Situation de référence : 0 Cible : Au moins 4 initiatives (Au moins 4 par zone/commune mais possibilité de mutualisation)
	3.1.1. Appuyer l'organisation de rencontres sportives			
	3.1.1. Appuyer l'organisation de rencontres folkloriques			
	3.1.1. Appuyer l'organisation de rencontres culturelles			
	3.1.4. Organisation de forums pour échanger des idées sur des questions d'actualité et d'intérêt public			
	3.1.5. Achat et distribution des équipements et des fournitures			
	3.3. Appui aux structures de jeunes en vue d'améliorer la cohésion sociale et leur implication communautaire		Il s'agit d'initier des forums, entre tous les jeunes des zones d'intervention, qui leur permettront d'échanger de façon régulière (pendant et après le projet) de leurs préoccupations. Chaque forum choisira au fur et à mesure ce qu'il souhaite devenir (lieu de discussion, lieu d'initiatives, instance représentative des jeunes, etc.). Des formations seront organisées afin de sensibiliser les jeunes du projet aux problématiques de genre et des droits humains. Grâce à ces formations, les jeunes s'approprient les notions de base et adopteront des comportements en phase avec les principes présentés. Le projet pourra soutenir des entités regroupant la jeunesse des zones d'intervention (maison des jeunes, clubs de jeunes, etc.). Il pourra s'agir de petits travaux sur des infrastructures utilisées par les jeunes (bâtiments, terrains de sport, etc.) ou d'achat d'équipements ou de matériel (ballons, maillots, etc.).	# Nombre de forums de jeunes tenus Situation de référence : 0 Cible : Au moins 3 forums (Au moins 1 par zone/commune)
	3.3.1. Organisation de forums de jeunes pour échanger des idées sur leurs propres préoccupations			
	3.3.2. Organiser des formations sur les questions de genre et de droits de l'Homme			
	3.3.2. Réhabilitation et équipement de structures de jeunes			# Nombre de formations organisées Situation de référence : 0 Cible : Au moins 3 formations (Au moins 1 par zone/commune)
4.1. Gestion, Suivi & Evaluation		Le partenaire de mise en œuvre devra assurer le suivi de toutes les activités qui lui ont été confiées, à la fois avec une présence continue et par des missions de terrain mensuelles. Il devra rendre des comptes aux différentes parties prenantes, notamment par des rapports mensuels (synthèses), des rapports trimestriels (à remettre en même temps que la justification de l'avance financière) et des présentations lors de rencontres périodiques avec le PNUD et à l'occasion d'événements (comités de pilotage, comités techniques de suivi, etc.).	# Nombre de rapports mensuels transmis Situation de référence : 0 Cible : Au moins 7 rapports # Nombre de rapports trimestriels transmis (y compris justification dépenses avances financières) Situation de référence : 0 Cible : 2 rapports	
4.1.5. Suivi des activités par les PMO				
Produit 4 : Gestion du projet Le projet est mis en œuvre de façon efficiente, suivi et évalué.				

Produit 3 : Cohésion sociale	3.1. Appui aux comités de développement en vue d'améliorer la cohésion sociale										12 000	
	3.1.1. Appuyer l'organisation de rencontres sportives											
	3.1.1.1. Appuyer l'organisation de rencontres folkloriques										X	
	3.1.1.2. Appuyer l'organisation de rencontres culturelles										X	
	3.1.4. Organisation de forums pour échanger des idées sur des questions d'actualité et d'intérêt public										X	
	3.1.5. Achat et distribution des équipements et des fournitures										X	
	3.2. Soutien aux jeunes pour améliorer l'égalité des genres										9 000	
	3.2.2. Organiser des formations sur les questions de genre et de droits de l'Homme										X	
	3.3. Appui aux structures de jeunes en vue d'améliorer la cohésion sociale et leur implication										7 500	
	3.3.1. Organisation de forums de jeunes pour échanger des idées sur leurs propres préoccupations										X	
	3.3.2. Réhabilitation et équipement de structures de jeunes										X	
	Total Produit 3										28 500	
	Produit 4 : Gestion du projet	4.1. Gestion, Suivi & Evaluation										3 200
		4.1.5. Suivi des activités par les PMO										X
		Total Produit 4										3 200
TOTAL										190 625		
Frais de gestion (1.2.3.)										9 531		
Total Général										200 156		

Note : Le plan de travail des partenaires de mise en œuvre (PMO) est un extrait du plan de travail annuel (PTA) général du projet. Les intitulés peuvent varier mais la numérotation et les contenus sont les mêmes.